

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 27 janvier 2014

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le vingt-septième jour de janvier deux mille quatorze (2014) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours	#1	absent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
René Voyer	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Chantale Théberge, secrétaire-trésorière adjointe, rédige le procès-verbal.

Les conseillers ont tous reçu l'avis de convocation selon la loi.

2014-01-23.2 Adoption des prévisions budgétaires 2014

Considérant qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, une municipalité locale se doit d'adopter un budget à chaque année;

Considérant que le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna adopte les prévisions budgétaires 2014 comme suit :

REVENUS FONCTIONNEMENT

Taxes	1 771 164\$	
Paiement tenant lieu de taxes	96 274\$	
Transferts	382 837\$	
Services rendus	62 452\$	
Imposition des droits	50 000\$	
Amendes et pénalités	9 623\$	
Intérêts	14 000\$	
<u>Total des revenus :</u>		<u>2 386 350\$</u>

CHARGES :

Administration générale	351 414\$
Sécurité publique	297 197\$
Transport	297 434\$
Hygiène du milieu	282 281\$
Santé et bien-être	1 250\$
Aménagement, urbanisme et développement	92 331\$
Loisirs et culture	225 277\$
Frais de financement	230 090\$
Remboursement de la dette à long terme	263 305\$
Activités d'investissement	345 771\$

Total des dépenses

2 386 350\$

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-01-24.4 Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 7h58 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Chantale Théberge, sec.-trés. adj.

Ghislaine Daris, mairesse
